



# FORMULAIRE TYPE ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ·ES DE LA JS SUISSE LE 17 NOVEMBRE 2024

## À REMPLIR PAR LE(S) DÉPOSITAIRE(S)

DÉPOSITAIRE(S)	Comité directeur		
<input checked="" type="checkbox"/> RÉSOLUTION <input type="checkbox"/> PROPOSITION À L'AD <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AUX STATUTS <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU GUIDE DE RÉDACTION ÉPICÈNE <input type="checkbox"/> AMENDEMENT AU BUDGET <input type="checkbox"/> AUTRES (à spécifier) : _____			
TITRE	Pour la paix et la justice : halte à la politique expansionniste et génocidaire de l'État d'Israël !	N°	R3
		(à remplir par le Comité directeur)	
DÉVELOPPEMENT	<p><b>Introduction/amorce</b></p> <p>Alors que le génocide à Gaza est en cours depuis plus d'un an maintenant, l'État israélien a commencé, le 30 septembre 2024, une invasion terrestre combinée à des bombardements indiscriminés au Liban. Ces attaques, qui constituent de graves violations du droit international, sont très parlantes sur les intentions du gouvernement israélien, et des alliés occidentaux qui soutiennent son effort de guerre.</p> <p><b>Description de l'attaque actuelle</b></p> <p>Les attaques israéliennes contre le Liban se sont rapidement intensifiées cet automne.</p> <p>Le 17 septembre, des bipeurs piégés ont entraîné plusieurs explosions faisant au moins 37 morts dont 2 enfants, et plusieurs milliers de blessés<sup>1</sup>. Les preuves actuelles montrent que la responsabilité de l'attaque serait à attribuer au Mossad.</p> <p>L'État d'Israël mène aussi depuis le 23 septembre des bombardements indiscriminés dans le Sud Liban<sup>2</sup>, mais cible aussi la capitale, Beyrouth. Les forces israéliennes légitiment leurs attaques en prétendant à l'autodéfense. Or, depuis le 24 septembre, le 80% des bombes sont</p>		

1<https://www.amnesty.fr/conflits-armes-et-populations/actualites/sept-chose-a-savoir-sur-les-attaques-aux-bipeurs-et-talkies-walkies-au-liban>

2<https://www.letemps.ch/monde/notre-quartier-a-ete-totalement-detruit-au-liban-l-exode-sous-les-bombes>



israéliennes et le 95% des victimes sont causées par celles-ci. Des quartiers entiers ont été rasés par les bombes, et la population des villes entières déplacées, comme à Nabatieh. Ces bombardements de cibles civiles, accompagnés d'ordres d'évacuations inadaptés<sup>3</sup>, sont illégaux au regard du droit international.

Le 30 septembre, Israël a lancé une invasion terrestre du Sud Liban<sup>4</sup>, toujours en cours, et continue de bombarder de nombreuses cibles, y compris des zones densément peuplées où résident des populations civiles. Israël pratique en effet la doctrine Dahiya, qui consiste au fait de ne pas distinguer les cibles militaires des cibles civiles.<sup>5</sup> Cette doctrine porte le nom d'un quartier de Beyrouth densément peuplé qui a été rasé par les bombes israéliennes en 2006 car celui-ci abritait des locaux du Hezbollah. La présence de civil-es, au contraire d'être dissuasives, est une raison de plus de bombarder la zone selon la doctrine des forces armées israéliennes. Cette utilisation de la force contre la population libanaise est la cause de l'exode de plus d'un million de libanais-es et de la mort de plusieurs milliers d'entre elles et eux.

Les crimes de guerre d'Israël dans ses opérations d'annexion sont nombreux : attaques contre les troupes onusiennes de maintien de la paix<sup>6</sup> ; le ciblage de cibles non-militaires comme des institutions financières<sup>7</sup>; les attaques contre le personnel médical<sup>8</sup> et les journalistes<sup>9</sup>.

Le bilan terrible en victimes humaines et en personne traumatisées et déplacées s'accompagne de la destruction de patrimoine bâti historique, comme à Tyr<sup>10</sup>.

### **Le but d'Israël : l'expansion territoriale**

Cette invasion fait partie intégrante du plan d'annexions territoriales opéré par l'État d'Israël. L'armée israélienne avait déjà envahi le Liban en 1978 et en 1982, et tenté une invasion en 2006, lors de la guerre « des 33 jours ». Si à l'époque les invasions sont justifiées comme des « actes de défense », les ambitions expansionnistes de l'État sont claires, en parallèle des activités coloniales en Cisjordanie<sup>11</sup>, illégales du point de vue du droit international, et les plans d'annexion de Gaza, et l'occupation du Golan annexé.<sup>12</sup>

De même qu'à Gaza, le but israélien est un nettoyage ethnique de la région, afin d'étendre son territoire<sup>13</sup> <sup>14</sup>. La destruction du patrimoine culturel historique de la région fait partie intégrante de ce projet de nettoyage ethnique.

<sup>3</sup><https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/10/lebanon-israels-evacuation-warnings-for-civilians-misleading-and-inadequate/>

<sup>4</sup><https://www.bbc.com/afrique/articles/cn5zqkzegqvo>

<sup>5</sup>[https://fr.wikipedia.org/wiki/Doctrine\\_Dahiya](https://fr.wikipedia.org/wiki/Doctrine_Dahiya)

<sup>6</sup><https://news.un.org/fr/story/2024/10/1149861>

<sup>7</sup> <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2024/10/israel-lebanon-branches-of-hezbollah-affiliated-financial-institution-not-military-targets/>

<sup>8</sup><https://www.msf.ch/nos-actualites/communiqués-presse/liban-msf-appelle-protection-civils-du-personnel-medical>

<sup>9</sup><https://rsf.org/fr/ guerre-au-liban-les-journalistes-doivent-%C3%AAtre-prot%C3%A9g%C3%A9s-et-libres-de-travailler>

<sup>10</sup><https://www.lemoble.ch/fr/Actualite/Culture/Toute-la-ville-a-tremble-au-Liban-Israel-attaque-Tyr.html>

<sup>11</sup> <https://www.amnesty.org/fr/focus/occupation-israelienne-cisjordanie>

<sup>12</sup><https://www.rts.ch/info/monde/2024/article/plateau-du-golan-trois-axes-pour-comprendre-un-peu-mieux-de-quoi-on-parle-28583158.html>

<sup>13</sup> <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2023/10/un-expert-warns-new-instance-mass-ethnic-cleansing-palestinians-calls>

<sup>14</sup> <https://www.unhcr.org/news/briefing-notes/crisis-deepens-lebanon-more-flee-syria-and-beyond-escape-bombs>



### Rôle de l'Occident

Dans son entreprise coloniale, l'État d'Israël n'accorde aucune valeur à la vie des populations civiles victimes de ses crimes de guerre, et ses alliés occidentaux ne remettent pas en question la justification basée sur l'idée de « légitime défense », donnant ainsi raison au gouvernement israélien.

Ces buts sont soutenus par les États occidentaux, en particulier la première puissance mondiale, les États-Unis d'Amérique, qui ont accordé en septembre un paquet d'aide à hauteur de 8.7 milliards de dollars US à l'effort de guerre israélien.<sup>15</sup>

Les principaux pays d'Occident n'ont toujours pas prononcé de sanctions à l'égard d'Israël, malgré les violations flagrantes du droit international telles que mises en évidences par l'ONU<sup>16</sup>. La situation actuelle le montre bien : le droit international n'est appliqué que s'il concorde avec les intérêts des puissances occidentales.

### Les crimes israéliens doivent cesser !

Les crimes israéliens doivent cesser ! Depuis trop longtemps, l'État d'Israël fait vivre la population du Levant dans la terreur, la désolation et la mort. L'invasion actuelle n'est que la continuation du projet colonial israélien d'extension de son territoire soutenu par les puissances impérialistes.

C'est pourquoi la Jeunesse Socialiste revendique et demande à la Confédération de s'engager pour :

- La fin de l'invasion israélienne du Liban ;
- Des sanctions économiques et militaires contre l'État d'Israël ;
- Le procès des membres du gouvernement israélien et complices du génocide ;
- Le respect de l'intégrité, la souveraineté et l'indépendance politique du Liban, conformément à la Résolution 1701 du Conseil de sécurité des Nations unies ;

Ces buts doivent être soutenus notamment par :

- La fin de la coopération avec l'armée israélienne ;
- Un soutien financier de la Suisse à la reconstruction des zones détruites et aux victimes de l'invasion israélienne ;
- L'accueil des réfugié·es et la facilitation des voies de fuites, ainsi que l'apport d'une aide humanitaire ;
- L'utilisation par la Confédération de son mandat de membre du Conseil de sécurité de l'ONU pour demander l'application de sanctions.

JUSTIFICATION  
(si applicable)

<sup>15</sup><https://www.reuters.com/world/middle-east/israel-says-it-has-secured-87-billion-us-aid-package-2024-09-26/>

<sup>16</sup><https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2024/09/exploding-pagers-and-radios-terrifying-violation-international-law-say-un>



**À REMPLIR PAR LE COMITÉ DIRECTEUR**

POSITION DU COMITÉ DIRECTEUR	Accepter
JUSTIFICATION (si applicable)	

**À REMPLIR PAR LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE**

LIEU DE L'AD	Lausanne (DV)	DATE DE L'AD	17.11.2024
DATE LIMITE POUR DÉPÔT	03.11.2024	DATE DE DÉPÔT	03.11.2024
NÉCESSITÉ D'UNE MOTION D'ORDRE	<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON		
RÉSULTAT	<input type="checkbox"/> ACCEPTÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ <input type="checkbox"/> RETIRÉ <input type="checkbox"/> REFUSÉ AU PROFIT DE _____		
DÉTAIL DU VOTE (si applicable)	OUI _____                 NON _____                 ABSTENTION _____		
REMARQUES :			